



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS COMPLÈTEMENT VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS NON VACCINÉS OU PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire** de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire d'un test le 7<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas  
confirmé**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas  
confirmé**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas  
confirmé**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

Si l'autotest\*\*\* est positif

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Si le test est positif

**L'élève devient un cas  
confirmé**

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible  
après 7 jours  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

**Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé**

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

**Reprise des apprentissages  
en présentiel**

**Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement**

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent**

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

Reprise des apprentissages  
en présentiel

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

**À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\***

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

**Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé**

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

**Reprise des apprentissages  
en présentiel**

**Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement**

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible  
après 7 jours**  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent**

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

**À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel  
et réalisation d'un autotest à J+2\*\***

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

**Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé**

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

**Reprise des apprentissages  
en présentiel**

**Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement**

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible  
après 7 jours**  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent**

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

## **COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?**

**ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS**

**ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS**

À partir du 28 février 2022 : poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*

**Isolement obligatoire**  
de 7 jours pleins à compter  
du dernier contact à risque  
avec le cas confirmé

**Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

**Réalisation obligatoire  
d'un test le 7<sup>e</sup> jour après  
le dernier contact avec  
le cas confirmé**

**Si l'autotest\*\*\* est positif**

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

**Si le test est négatif**

**Reprise des apprentissages  
en présentiel**

**Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement  
en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement**

**Si le test est positif**

**L'élève devient un cas  
confirmé**

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible  
après 7 jours**  
avec résultat d'un test antigénique  
ou PCR négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois  
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test  
sauf si des symptômes apparaissent**

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)